



COMPTES-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTES RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Réuni le 3 juillet dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur les points à l'ordre du jour suivants :

Compte administratif et compte de gestion 2019 : ils sont en tout point identiques et laissent apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 215 525,92 € intégralement reversé à la section d'investissement du BP de 2020.

Budget Primitif 2020 :

- Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de 707 127,00 € et pour la section d'investissement à 717 555,00 €.

- Les plus gros projets pour l'année 2020 sont :

- ▶ Dans les restes à réaliser, la fin des travaux de rénovation de l'intérieur de l'église avec le remplacement de la porte de la sacristie et la pose d'un panneau d'affichage ;
- ▶ Un programme important de voirie estimé à 366 760,00 € TTC pour l'aménagement de la Route de St Priest et de ses abords dans la traversée des hameaux des "Favards" et des "Caires" afin d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains, de refaire le réseau d'évacuation des eaux pluviales et de créer un cheminement piétonnier ;
- ▶ Les travaux d'aménagement de la future Agence Postale Communale et de réfection du secrétariat de mairie évalués à 22 000,00 € ;
- ▶ Divers travaux pour 11 841,00 € sur ou dans des bâtiments communaux notamment le changement des radiateurs électriques et confection d'une dalle ciment pour les ateliers, remplacement de la trappe de désenfumage de l'école maternelle, l'installation d'une fontaine à eau et d'un vide-seaux dans la cantine... ;
- ▶ Le rachat pour 25 000,00 € de la salle « Farandole » que l'EPF SMAF avait acquise, pour le compte de la commune, l'année dernière ;
- ▶ Des travaux sur l'espace public pour 7 100,00 € (changement du filet et des projecteurs du terrain de foot, remise en état du sol amortissant de l'aire de jeux derrière la mairie).

Taux des taxes locales communales : Le taux de la taxe d'habitation est bloqué par l'Etat puisqu'il la prend entièrement en charge à la place des habitants. Seuls les taux du foncier sont votés par le Conseil Municipal. Pour 2020, le taux du Foncier Bâti sera de 13,06, celui du Non Bâti est de 37,23

Travaux d'aménagement de la Route de St Priest : le Conseil Municipal valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres qui a retenu la proposition de l'entreprise la mieux-disante, à savoir EIFFAGE, pour réaliser ces travaux et a également accepté l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre qui réévalue le montant des honoraires du cabinet TRUTTMANN en fonction du coût réel de l'opération.

Agence Postale Communale : Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention avec la Poste qui fixe les conditions d'installation et de fonctionnement de la future Agence Postale Communale, qui devrait ouvrir à partir du 21 juillet 2020.

Il approuve également la proposition du cabinet d'architecture "Christophe BLONDET" d'Abrest pour le montage du dossier de Déclaration de Travaux avec la notice de sécurité et d'accessibilité.

Photocopieurs : Les contrats de location et de maintenance des photocopieurs de l'école et de la mairie arrivant à leur terme fin juillet, le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de nouveaux contrats de différents fournisseurs. Avant de prendre une décision, il souhaite avoir des compléments d'informations sur certains devis et, donc, reporte à la prochaine séance le choix du futur prestataire.

Ecoles : Pour compléter les effectifs aux écoles, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à procéder au recrutement de 2 personnes en CDD à temps partiel pour la rentrée scolaire prochaine et il adopte le Règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Fredon Auvergne : Le Conseil Municipal décide de faire adhérer la commune à cet organisme pour l'aide qu'il peut apporter aux collectivités dans l'aménagement et l'entretien des espaces publics tout en préservant l'environnement.

Avenant au contrat avec HEUR'TECH : Le Conseil Municipal accepte d'inclure la vérification annuelle du paratonnerre dans le contrat de maintenance qui lit déjà la commune à la société HEUR'TECH pour l'entretien des cloches de l'église et l'horloge du bâtiment de la Bibliothèque.